

CRITERES QT DEVELOPPEMENT DURABLE

2.13 L'OT met en place des actions liées au développement durable

2.13.1 Il existe une prise en compte du développement durable dans les procédures existantes si correspondant à la stratégie de l'OT. Facultatif

L'éco-tourisme fait clairement partie de notre stratégie (RAPPEL Stratégie Seignanx). A ce titre, notre engagement est formalisé dans le rubrique stratégie de notre Manuel QT.

2.13.2 Le personnel de l'OT réalise un ensemble de gestes courants pour économiser l'énergie et l'eau. Obligatoire

Une simple procédure qui sensibilise le personnel aux économies d'eau, d'énergies, de papier, d'encre... suffit (EXEMPLE Procédure éco-gestes). Idéalement, la procédure doit figurer dans le livret d'accueil mais le message doit aussi être reprécisé sur les postes concernés (évier, toilettes, imprimantes, bouton lumière...).

2.13.3 En cas d'acquisition d'équipement, l'OT favorise systématiquement l'achat d'équipements économies en énergie et économies en eau. Obligatoire

L'achat d'équipements économies doit figurer dans la procédure "éco-gestes à l'OT" et éventuellement insérée dans la procédure d'achat du matériel. Equipements de classe A, label Energie Star, ampoules basse consommation, économiseurs d'eau...

2.13.4 Le tri des déchets est réalisé si existant sur le territoire. Obligatoire

Le tri des déchets doit figurer dans la procédure "éco-gestes à l'OT". Idéalement, le message doit être reprécisé sur le poste concerné. La structure chargée de collecter les ordures sur votre territoire dispose sûrement d'outils de communication.

2.13.5 L'OT a une politique d'achat favorisant des produits ayant obtenu un label ou une certification environnementale ou éthique. Obligatoire

Une bonne connaissance des labels est nécessaire pour consommer responsable. L'écolabel européen constitue une véritable garantie. Quelques idées :

- Un bureau sur la terre (www.unbureausurlaterre.com toutes fournitures)
- Ecoperl (www.ecoperl.com tout pour les économies d'eau)
- Le Vrai (www.levrai.fr produits d'entretien au pin des Landes).

2.13.6 Dans son fonctionnement interne, les impressions se font de manière raisonnée. Obligatoire

Je pense que tout le monde le fait aujourd’hui - Veiller à ce que cela figure dans la procédure.

2.13.7 L’OT favorise, dans la mesure du possible, les réunions dématérialisées. Facultatif.

Je pense que tout le monde le fait aujourd’hui - Veiller à ce que cela figure dans la procédure.

2.13.8 L’OT pratique une gestion raisonnée des déplacements professionnels, si possible critère facultatif

Je pense que tout le monde le fait aujourd’hui - Veiller à ce que cela figure dans la procédure.

3.5 L’OT édite des brochures

3.5.4 Les éditions sont réalisées par un imprimeur ayant obtenu un label ou une certification environnementale ou sur des papiers écolabellisés

Je pense que tout le monde le fait aujourd’hui - Veiller à ce que cela figure dans la procédure.

5.4 L’OT mène des actions avec ses Socioprofessionnels

5.4.4 Il sensibilise les socioprofessionnels aux démarches qualités de leurs filières ainsi qu’aux démarches développement durable

Organisation d’ateliers thématiques visant à présenter l’écolabel européen & les Assiettes de Pays (compte-rendus). Dans un deuxième temps, il n’est pas si compliqué ni coûteux de mettre en place des ateliers réguliers pour mutualiser les objectifs, les actions, les moyens...

6.11 L’office maîtrise l’information qu’il gère

6.11.4 Il maîtrise les stocks et définit la gestion des documents qu’il édite. Obligatoire.

Je pense que tout le monde le fait aujourd’hui - Veiller à ce que cela figure dans la procédure et sur les différents supports de communication.

6.19 Informations liées au tourisme durable

6.19.1 L’OT informe précisément (ex : oral, site internet, brochure, etc....) sur les moyens de se rendre sur le territoire un utilisant les transports en commun ou en utilisant tout autre forme d’accès de circulations douces. Obligatoire.

Je pense que tout le monde le fait aujourd’hui - Veiller à ce que cela figure dans la procédure et sur les différents supports de communication.

6.19.2 L’OT informe précisément les visiteurs sur les moyens de se déplacer sur le territoire et ses environs en utilisant les transports en commun et les mobilités douces (ex : bus, train, vélo, voitures électriques...). Obligatoire.

Je pense que tout le monde le fait aujourd’hui - Veiller à ce que cela figure dans la procédure et sur les différents supports de communication.

6.19.3 L’OT met en valeur les professionnels et / ou les produits (hébergement, restauration, animation, produits locaux, commerces...) engagés dans des démarches environnementales et/ou de développement durable reconnues localement ou nationalement. Facultatif.

Je pense que l’aposition des logos (écolabel, assiettes de pays...) est effective dans tous les offices. Quand la démarche est plus mature, les prestataires marqués peuvent faire l’objet d’une page dédiée.

6.19.4 L’OT diffuse une information sur les milieux naturels fragiles (si existants sur le territoire) (comme milieu marin ou lacustre, milieu enneigé, espaces préservés, biotopes spécifiques...) Cette information se fait en collaboration avec les autres acteurs territoriaux engagés dans la protection de l’environnement (Parcs, ...). Facultatif.

Diffusion des brochures éditées par les associations environnementales locales - Veiller à ce que cela figure dans la procédure.

7.1 Les articles vendus respectent des critères précis

7.1.1 L’OT définit sa politique des choix des produits (territoire, région, éthique, artisanat local, création de produits...). Obligatoire.

Ca sonne comme une évidence... - Veiller à ce que cela figure dans la procédure.

8.1.7 Organisation de l’événement en interne

8.1.7 Lors de l’organisation d’événements, l’OT respecte les critères sociaux et environnementaux de durabilité. L’OT incite les autres organisateurs à suivre ces principes. Optionnel.

C’est déjà plus compliqué... - Veiller à ce que cela figure dans la procédure.